

Numéro tarifaire	Dénomination des marchandises	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
6303.12.00	De fibres synthétiques	18%	B
6303.19.00	D'autres matières textiles	18%	B
6303.91.00	De coton	17%	B
6303.92.10	Confectionnés des tissus du no tarifaire 5407.61.19	18%	B
6303.92.90	Autres	18%	B
6303.99.00	D'autres matières textiles	18%	B
6304.11.00	En bonneterie	18%	B
6304.19.00	Autres	18%	B
6304.91.10	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5%	B
6304.91.90	Autres	18%	B
6304.92.10	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5%	B
6304.92.90	Autres	17%	B
6304.93.10	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5%	B
6304.93.90	Autres	18%	B
6304.99.10	Housses de protection pour sièges de véhicules automobiles	15,5%	B
6304.99.90	Autres	17%	B
6305.10.00	De jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 53.03	5%	B
6305.20.00	De coton	17%	B
6305.32.00	Contenants souples pour matières en vrac	18%	B
6305.33.00	Autres, obtenues à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène	18%	B
6305.39.00	Autres	18%	B
6305.90.00	D'autres matières textiles	5%	B
6306.12.00	De fibres synthétiques	18%	B
6306.19.00	D'autres matières textiles	17%	B
6306.22.00	De fibres synthétiques	18%	B
6306.29.00	D'autres matières textiles	17%	B
6306.30.00	Voiles	16%	B
6306.40.00	Matelas pneumatiques	12%	B
6306.91.00	De coton	17%	B
6306.99.00	D'autres matières textiles	18%	B
6307.10.10	Serviettes pour usage industriel, ourlées, d'une largeur d'au moins 43 cm mais n'excédant pas 56 cm et d'une longueur d'au moins 43 cm mais n'excédant pas 61 cm, en tissu écrus constitués uniquement de coton ou de coton et de fibres synthétiques ou artificielles, titrant entre 420 et 1 000 décitex par fil simple, ayant au moins 78 et au plus 133 fils au 10 cm dans la chaîne et au moins 78 et au plus 137 fils au 10 cm dans la trame, d'un poids d'au moins 135 g/m ² et d'au plus 203 g/m ²	17%	B
6307.10.90	Autres	17%	B
6307.20.00	Ceintures et gilets de sauvetage	17%	B
6307.90.10	Linceuls; Baudriers, pour l'escalade ou l'alpinisme, fabriqués conformément aux normes de l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme; Couches pour personnes incontinentes, doublures de couches et autres articles hygiéniques similaires pour incontinence, conçus pour être portés par des personnes, à l'exclusion des articles du type utilisé pour bébés; Rampes d'évacuation de navire, devant servir à la fabrication de systèmes d'évacuation de navire; Respirateurs, approuvés par le NIOSH ou un organisme équivalent, faits de plusieurs couches de fibres synthétiques ou artificielles non tissées, même traitées avec des charbons activés, même munis d'une soupape d'expiration, devant être utilisés dans l'air empoisonné; Livres d'échantillons de revêtements muraux	En fr.	A